



Projet de nouvelles façades de la mairie

## SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Du côté de l'école	p. 6-7
Parlons finances	p. 3	Jardin du souvenir et travaux	p. 8
Action citoyenne, gravière, chiens et chats errants	p. 4	Académie des âges	p. 9
La fibre, stationnement, spectacle pyrotechnique	p. 5	La vie en société et papillon SMICVAL et ZPENS	p. 10-11 p. 12-13
		Du côté du moulin et fête locale	p. 14-15
		Agenda 2022	p. 16

## MOT DU MAIRE



Chères Porchèroises, chers Porchèrois

Je me garderai de commenter l'actualité nationale ou internationale. Je pense que vous ne m'avez pas élu pour cela. Je ne ferai aucun commentaire non plus sur le résultat de l'élection présidentielle.

Mais pour ce qui est d'administrer et de gérer la commune, je vous l'annonce, Porchères avance.

L'épidémie qui nous a tenue en haleine ces deux dernières années, semble désormais derrière nous et les activités culturelles, sportives et festives vont pouvoir reprendre et souhaitons-le, de plus belle.

**D'ailleurs je vous invite à une cérémonie des  
« vœux de printemps » jeudi 26 mai 2022 à 11 h**

**à la salle polyvalente, suivie d'un buffet, en ouverture de la fête locale.**

Effectivement, depuis 2 ans que ce nouveau mandat a commencé nous n'avons pas pu réunir les habitants, échanger avec vous, partager des moments de convivialité. On va pouvoir se rattraper !

Le conseil municipal a pris la décision de rénover et d'agrandir la mairie qui n'était plus adaptée aux besoins de 2022. L'agrandissement contiendra essentiellement une salle de conseil municipal et une zone de rangements et de stockage sur l'arrière. L'ensemble de la mairie actuelle sera rajeuni, mis en conformité, rénové et mieux adapté à l'accueil du public. Nous avons choisi notre architecte, M. Jean-Daniel Cordier, de Libourne. Vous pouvez voir en couverture de ce journal le projet de façades qui respecte l'esthétique patrimoniale du bâtiment actuel et qui apporte une touche de modernité. Les abords extérieurs seront aussi revus.

Ce dossier nous occupe déjà beaucoup et va nous occuper fortement durant les 18 mois qui viennent.

La mairie sera vidée et déménagée début juillet pour être transférée à la salle polyvalente durant un an au moins. Notre situation financière est saine. Nous avons voté le compte administratif 2021 et le budget prévisionnel 2022. Nous continuons à tout faire pour maîtriser les dépenses de fonctionnement des services municipaux afin de pouvoir affecter le maximum d'argent sur les dépenses d'investissement.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il en est ainsi depuis 2016.

En 2022 nous allons souscrire un emprunt, prévu à hauteur de 300 000 € pour financer les travaux de la mairie. Nous pouvons nous le permettre car un autre emprunt vient de se terminer en 2021. Il ne devrait donc pas y avoir d'à-coup dans notre train de vie communal.

Le conseil municipal travaille aussi à mûrir une vision à moyen et long terme pour la commune. Finalisation d'une étude pour rénover l'école actuelle ou la construction d'une école neuve, participation aux réunions du futur PLU intercommunal, classement d'une partie de la commune de ZPENS (Voir article plus loin), acquisitions foncières dans le bourg, mode de chauffage, d'isolation et de rafraîchissement des bâtiments communaux, équipement de poteaux incendie partout où cela est possible et réflexions sur l'implantation de bache incendie, amélioration de la qualité des menus de cantine, etc...

L'équipe municipale travaille, pour servir l'intérêt général, la main dans la main avec nos agents communaux. Nous œuvrons pour préparer Porchères à affronter l'avenir.

Bonne lecture

David REDON, maire de Porchères

## **Du changement dans l'équipe municipale**

À la suite de la démission du conseil municipal de M. Patrick Bénat, M. Alexandra Farenzena a été élu en remplacement 3<sup>ème</sup> adjoint. Mme Dominique Gardère a été désignée conseillère déléguée à la communication.

Comme chaque mois d'avril, le conseil municipal a passé en revue les dépenses et les recettes de l'année écoulée et procédé au vote du budget de l'année en cours. Tout ceci sous le contrôle et en concordance avec le percepteur.

### Compte administratif 2021

Réalisé 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	421 157,50 €	513 186,75 €
Investissement	172 110.81 €	176 684,71 €
	593 268.31 €	689 871.46 €

En tenant compte des restes à réaliser et d'opérations externes, nous reportons au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la somme de 188 611.29 €

Les principaux travaux en 2021 ont été : travaux routiers à Guérin et la Vergnotte, fin de la réfection des toitures de l'église, ravalement de la croix dans le bourg, jeux pour la cour et informatique à l'école, le jardin du souvenir au cimetière, travaux de sécurité routière rue Peiresc, achat de foncier.



### Budget prévisionnel 2022

Le budget 2022 prévoit le financement des travaux de rénovation et extension de la mairie. Le conseil municipal a prévu un emprunt de 300 000 €, qui viendra en remplacement d'un emprunt qui s'est terminé en 2021. Le conseil a aussi décidé conformément à nos engagements, de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce depuis 2016.

Avez-vous déjà comparé les taux d'imposition à Porchères avec les communes alentour ? Nos taux sont en général très inférieurs.

Outre les travaux de la mairie nous prévoyons en 2022 plus de 8 000 € d'investissement dans du matériel pour le restaurant scolaire, le ravalement des deux dernières façades de la mairie.

Prévisionnel 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	711 004 €	711 004 €
Investissement	783 324 €	783 324 €
TOTAL	1 494 328 €	1 494 328 €

Les principaux travaux prévus pour 2022 sont : Travaux de réhabilitation et agrandissement de la mairie (environ 400 000 €), équipement neuf pour le restaurant scolaire, ravalement des 2 dernières façades de la mairie, mise aux normes des bornes électriques forains.

## Action citoyenne

Pour la première fois, la municipalité vous propose une action citoyenne. Le prochain problème que nous avons collectivement à affronter c'est... le déménagement de la mairie actuelle, pour une durée d'un an environ, à la salle polyvalente. Il s'agit de transporter environ 110 mètres linéaires d'archives, tous les meubles et objets contenus dans la mairie pour la vider entièrement



Nous vous proposons de nous retrouver **SAMEDI 2 JUILLET 2022 à partir de 8 h 30.**

Accueil café et repas convivial de midi offerts. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE** au 05.57.49.61.52 ou [mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)

## Encore du nouveau à propos du projet de gravière...

Ce ne sont pas des bonnes nouvelles...

En dépit de tout bon sens, mais comme nous laissons entendre dans le dernier journal communal, la Préfète de la Gironde a pris un nouvel arrêté préfectoral complémentaire le 8 avril 2022 pour régulariser toutes les illégalités qui avaient été pointées par la Cour administrative d'Appel de Bordeaux dans son jugement du 15 décembre dernier. Cette décision est inacceptable.

Il y a 4 mois pour porter des recours. Il nous faut nous défendre contre ce projet néfaste pour notre commune : paysage délabré, nature abîmée, 90 camions par jour sur la départementale 10, etc...

L'association VIENVI – Vivre en Vallée de l'Isle, avec la SEPANSO et les riverains motivés qui le souhaitent devront se mobiliser pour empêcher cette catastrophe.



## Chiens et chats errants



Saviez-vous que presque chaque jour on nous signale des animaux (principalement chiens ou chats, parfois des chevaux, des moutons, des boucs...) errants dans la commune !

Si c'est vrai que le maire a des pouvoirs en matière d'animaux errants, le principal responsable d'un animal errant est TOUJOURS son propriétaire. Car un animal a toujours un propriétaire.

Nous rappelons donc ici que chaque propriétaire d'animal de compagnie est responsable de son animal et des conséquences

de le laisser errer. Il ne faut pas laisser les chats se reproduire sans maîtrise. Il ne faut pas laisser les chiens en liberté sur le domaine public sans surveillance... etc.

Certains propriétaires négligents ne doivent pas nuire à l'ensemble de la population. Encore moins mettre des animaux en situation de souffrance ou de danger.

## La fibre haut débit

Vous êtes nombreux à nous questionner, à nous solliciter, vous êtes nombreux à vous impatienter... Elle arrive ! Après une première phase de déploiement début 2021, une nouvelle phase est en cours en ce moment. C'est déjà un immense chantier à l'échelle du département. Mais en réalité, il l'est à l'échelle de la planète !



Ceux qui sont déjà servis sont contents... ceux qui ne le sont pas encore sont impatients...

Patience... La fibre arrive ! Vous pouvez suivre les principales phases prévisionnelles de déploiement sur le site <http://www.girondehautmega.fr>

## Stationnement sur les trottoirs et la chaussée

Nous rappelons à toutes fins utiles que les trottoirs servent à « trotter », c'est-à-dire à l'usage des piétons pour marcher ! Les trottoirs ne doivent donc pas servir pour stationner un véhicule.

De même, la route, partie goudronnée, sert aux autres usagers de la route à circuler. La route ne doit donc pas servir à garer sa voiture ! Même devant sa porte.



Faut-il recruter un policier municipal ? distribuer des amendes ? pour faire respecter ces comportements de base.

## Spectacle pyrotechnique au moulin vendredi 22 juillet 22 h



Deux pyromanes se retrouvent derrière un comptoir...

Entre poésie, manipulation du feu et pyrotechnie... laissez-vous transporter par cette histoire déjantée et explosive.

Spectacle de feu et pyrotechnie

Tout public – Durée 45 min – Création 2019. **GRATUIT.**

Ecriture et mise en scène : Olivier Boscher et Claudia Locatelli.

### Animation Kaplas

La fin de la période 3 a été très riche en animation à l'école de Porchères.

Les élèves du RPI ont pu participer à une animation kaplas avec des constructions géantes d'un village, d'un pont, d'une girafe, et de la tour Eiffel.

Précisons que les Kaplas sont des petites planchettes de bois, identiques, de 117 x 23.4 x 7.8 mm qui permettent de faire de petites constructions



### Le carnaval de l'école

Le carnaval s'est déroulé quant à lui, le 11 février, jour des vacances.

### Formation à la cuisine végétarienne et végétale

Dans le cadre du groupe de travail, sur la restauration collective animée par La Cali, une formation Cuisine végétarienne et végétale a été organisée au restaurant scolaire de Porchères le 30 mars 2022.

En effet, conformément à la loi EGALIM, les restaurants scolaires doivent proposer au moins un menu végétarien par semaine.

Une dizaine de stagiaires, cuisiniers ou agents de la restauration collective, dont un de nos agents, ont participé à cette formation, animée et encadrée par Thomas Pasquereau.

Isabelle Dumora, chargée de mission service développement durable la Cali, ainsi que quelques élus ont également assisté à cette journée de formation.



Les objectifs de cette formation étaient de cuisiner des préparations équilibrées à base de produits végétaux, en réduisant au maximum les déchets alimentaires, en maîtrisant les conditions d'hygiène.



Au cours de cette journée, les agents ont pu apprécier les alternatives aux produits d'origine animale, et élaborer des préparations végétales salées comme le risotto chou-fleur, les asperges blanches, le rôti de céleri rave, le nem végétal, le burger à la patate douce, et une préparation sucrée haricots mungo, lait de coco et amandes.

Les plats cuisinés ont été partagés en fin de journée et ainsi chacun des participants a pu découvrir de nouvelles saveurs quelquefois très surprenantes !!!

### **Le portail d'entrée de l'école repeint**



Les portails d'entrées de l'école et le mur extérieur ont été repeints. Après les façades de la mairie, les murs de l'église et la croix, cela vient terminer l'ensemble qui est plus propre, plus agréable, plus harmonieux et plus chaleureux. Merci à nos personnels des services techniques pour ce travail bien fait !

### **Personnel Communal**

Nathalie Sabron, cantinière du restaurant scolaire est partie pour une nouvelle aventure professionnelle après 12 ans de présence et de loyaux services.

La nouvelle cantinière Olivia Tourneur a pris ses fonctions le 02 mai 2022.

Elle aura également en charge la garderie du matin et le bus scolaire le soir. La municipalité lui souhaite une bonne prise de fonctions.

Nous avons également une nouvelle employée communale, Mégghane Barreteau, à la suite du départ de Laetitia Cagny, ATSEM.

Elle accompagnera les enfants dans leurs activités à l'école tout au long de la journée, de l'accueil du matin à la préparation des ateliers, lors de la récréation, à la cantine et pendant la sieste. Elle fait aussi le ménage de l'école et la garderie du soir.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

## *Le jardin du souvenir au cimetière*

L'aménagement de la nouvelle tranche du cimetière avance. Un jardin du souvenir a été installé courant avril. Les usages en matière d'obsèques évoluent et de plus en plus de personnes se font incinérer. Ce jardin du souvenir permettra la dispersion des cendres conformément aux règles en vigueur.



## *Travaux de sécurité rue Peiresc et rue Charles Frouin*

Le syndicat d'adduction d'eau de Saint-Médard-de-Guizières (SIAEPAVID) a terminé les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable rue Peiresc et rue Charles Frouin, travaux commencés en novembre 2021. Une fois le goudronnage effectué nous avons mis en place des aménagements et sécurité Rue Peiresc en vue de faire ralentir les véhicules. 3 écluses et 2 ralentisseurs ont été installés. De plus, le stationnement a été interdit sur la chaussée aux abords et dans le virage.



L'ACADEMIE DES ÂGES de l'Association Culturelle des Amis de Porchères, dans le cadre de ses animations, a reçu les enfants du CE1 de l'école de la Mousquetière pour un moment de partage sur nos façons de vivre, de se comporter, de s'habiller, de jouer, bref sur notre jeunesse d'autrefois.

« Eh bien non, nous n'avions pas de téléphone, eh bien non, nous n'avions pas la télé, du moins pour certains d'entre nous, eh

oui nous avons appris à écrire, eh non on n'avait pas de lave-linge, ni de lave-vaisselle, eh non on n'a pas vécu au temps des rois, et nous avons un tablier pour aller à l'école, plutôt sombre pour ne pas abîmer nos vêtements, eh oui les garçons avaient souvent des culottes courtes et des chaussettes même en hiver, eh oui le père Noël passait, nous mettions nos godillots ou nos sabots dans la cheminée et le matin le père Noël avait déposé une orange et une poche de chocolats et pralines et nous étions très heureux.

A l'école le père Noël passait et là, il nous laissait des livres ou des jeux de société du moins pour les plus jeunes d'entre nous.

Après beaucoup de questions-réponses nous avons partagé des jeux. Un formidable moment de bonheur qui sera renouvelé bientôt. Merci à leur maîtresse d'avoir intéressé les enfants sur ces sujets.

Les enfants ont été adorables. Nous leur disons à bientôt.



### NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons que conformément à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

De même « les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Afin de préserver les bonnes relations avec vos voisins, nous vous demandons de respecter cette réglementation.



### IL EST INTERDIT DE DESHERBER LES FOSSÉS ET BORDS DE ROUTES.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 énonce **qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire** (désherbant, fongicide, insecticide) :

- à proximité des milieux aquatiques : à moins de 5 m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN ;
- dans les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. Donc, en clair, il est interdit de désherber et de traiter avec quelque produit que ce soit les fossés et bas côtés des routes et chemins y compris devant chez soi !

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.

### ELIMINATION DES DECHETS VERTS

L'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 prescrit Le principe de **l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts** :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne. Il n'y a AUCUNE dérogation



## Alerte au papillon palmivore

Après la pyrale du buis, voici, dans nos contrées, le papillon palmivore, il est beau mais oh ! combien ravageur ! Il est présent sur notre commune depuis 2020-2021.

Le papillon palmivore peut détruire vos palmiers en peu de temps. Comment le reconnaître, quels dommages cause-t-il, quel traitement... Retrouvez les réponses de la Direction des espaces verts à son sujet !



### Qu'est-ce que le papillon palmivore ?

Le papillon palmivore est un grand papillon diurne dont l'envergure peut aller jusqu'à 11cm. Ses ailes antérieures sont marron et ses ailes postérieures sont rouge-orangé avec des taches noires et blanches. Une femelle peut pondre jusqu'à 200 oeufs sur une période de 15 jours en moyenne. Après l'éclosion, les jeunes chenilles pénètrent dans les tissus du palmier en creusant des galeries se nourrissant ainsi des fibres de celui-ci.



### Comment savoir si mon palmier est touché par ce ravageur ?

- Présence de sciure sur le stipe (tronc)
- Perforation des palmes
- Observation de galeries de sortie à la base des palmes
- Apparition de gomme (substance visqueuse qui suinte du tronc) à l'entrée de la galerie dans le stipe (observable en été)
- Dessèchement et développement anormal des palmes centrales

**Attention :** les symptômes de dessèchement et de perforation des palmes peuvent avoir d'autres origines. Il est important de faire confirmer le diagnostic.

### Existe-t-il un traitement ?

Il existe plusieurs techniques pour lutter contre le papillon palmivore en fonction de l'état du palmier. Vous devez vous rapprocher de professionnels privés afin de trouver la meilleure solution. Cependant, ce papillon étant une espèce invasive, vous devez signaler tout palmier suspect au SRAL Nouvelle-Aquitaine et/ou à la FREDON Nouvelle-Aquitaine. Le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ou les Fédérations de Lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON et FDGDON) ne coordonnent plus la lutte contre ce ravageur.

- **SRAL Nouvelle-Aquitaine**
- Courriel : [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)
- **FREDON Nouvelle-Aquitaine**
- Courriel : [contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)

**Urgence climatique**, alerte des scientifiques, quantité de déchets qui ne cesse d'augmenter : Le Smicval est à la croisée des chemins avant d'entamer une décennie décisive pour répondre aux défis de demain, imposés par la nécessité d'entrer pleinement dans la transition écologique et renforcés par les objectifs définis par le législateur.

**Le constat est sans appel** : si le statu quo est maintenu, les coûts écologiques et financiers pour le Smicval et, a fortiori, pour les citoyens, pour le territoire seront exponentiels.

Fort de son histoire et d'un bilan dont il n'a pas à rougir, le Smicval souhaite anticiper ces évolutions et être proactif pour rester un acteur de développement du territoire.

**IMPACT notre planète, notre avenir, notre responsabilité**

**IMPACT** est le résultat d'une réflexion politique de près d'un an, qui a permis de dessiner un cap, véritable projet de territoire 2020-2030, pour impulser cette transition et l'accompagner.

Le Smicval s'engage dans un changement de cap radical concernant la vision et la gestion des déchets en opérant **un basculement dans une dynamique Zero Waste**. D'une vision techniciste et hygiéniste visant à faire disparaître le déchet des espaces privés et publics, il s'agit d'amorcer une vision sociétale qui vise à changer les comportements, mobiliser le territoire, pour **réduire la quantité de déchets à la source** : "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas".

De cette stratégie découle trois principes : Alors le Zero Waste c'est quoi ?

Le **Zero Waste**, un terme qui interroge, dont la traduction française est complexe. En effet, ce terme anglophone va au-delà de la notion zéro déchet et englobe également le zéro gaspillage, intégrant ainsi la préservation des ressources (matières, énergie, eau, air etc.).

**Réduction de notre impact sur toute ressource (ressources naturelles, humaines, économiques...)**

**Prendre en compte l'impact de chaque action sur notre écosystème et les ressources qui lui sont associées**

Même si quelque chose ne produit pas de déchet, sa conception ou son utilisation peut polluer l'air, utiliser beaucoup d'énergie, être fabriqué dans des conditions difficiles pour les employés... Le Zero Waste prend en compte l'impact environnemental d'une consommation sur l'ensemble de la chaîne : de la conception, à l'utilisation jusqu'à son réemploi ou, le cas échéant, sa mise au rebut.

Vous avez, à Porchères, la possibilité de récupérer auprès de la mairie un composteur individuel, en téléphonant au 06.85.47.40.37., Bernadette guide composteur vous le délivrera.

Vous avez dans le cimetière des composteurs en bois pour vos plantes fanées, vous avez des bacs pour les pots en plastique et vous avez des poubelles pour les déchets enfouis.

Rappelez-vous que les meilleurs déchets sont ceux que nous ne produisons pas.

Alors broyez le maximum que vous pouvez et redonnez- le au sol, tondez et compostez ou ne ramassez pas votre tonte. La terre vous dira merci.

## Zéro Déchet



Refuser



Réduire



Réutiliser



Recycler



Composter

Comme vous le savez notre commune est bordée, au sud, par la rivière Isle. De ce fait une partie de la commune est en zone inondable. Elle contient notamment des « zones humides » essentielles pour le bon fonctionnement de l'environnement : régulation de l'eau, maximum de biodiversité... De plus, les arbres de bord de rivière et de canaux, appelés « ripisylve » sont un « habitat d'intérêt communautaire » identifiés pour ses enjeux environnementaux. On y trouve des espèces menacées comme la loutre, la cistude, certaines libellules ou papillons, certaines plantes qui méritent d'être préservées et protégées.

Des classements ont d'ores et déjà été mis en place : ces zones sont pour la plupart classées en zone Natura 2000 et ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Environnement Faunistique et Floristique) mais aussi inclus « Man and biosphère » par l'UNESCO.

Mais ces protections juridiques sont essentiellement théoriques.

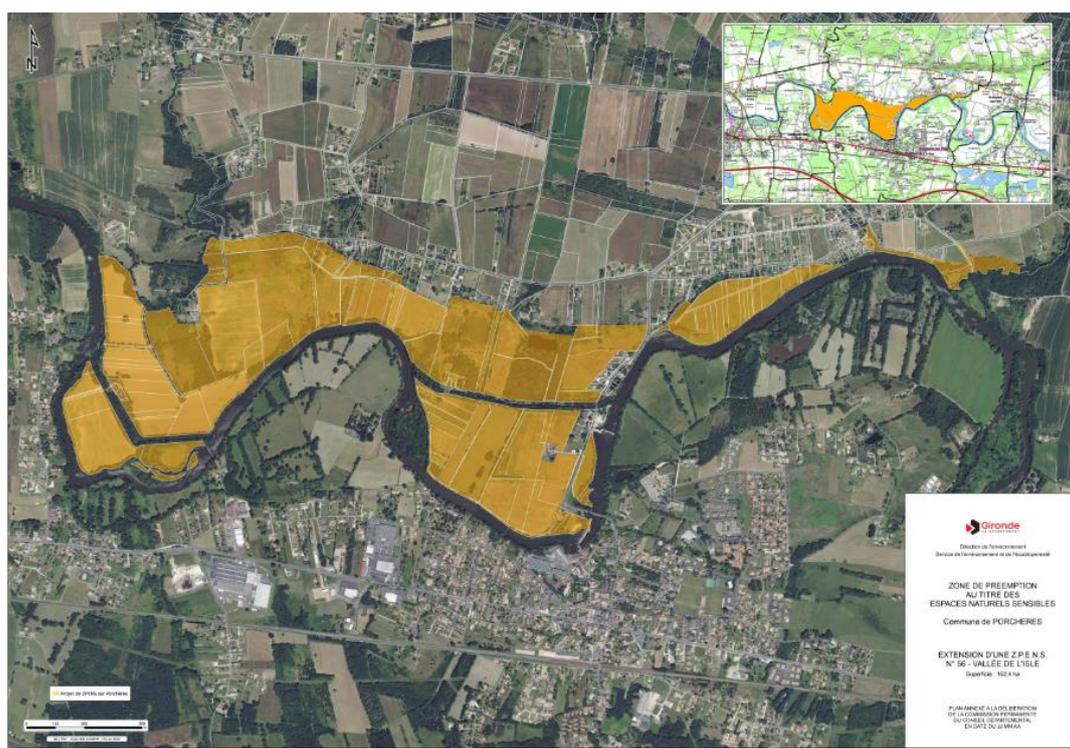
Lors du dernier conseil municipal il a été décidé de classer ces espaces en ZPENS – Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles ce qui représente 152,4 hectares.

Concrètement, pour les propriétaires actuels, il n'y a pas de changement si ce n'est la plus grande conscience qu'ils sont propriétaire d'un terrain où existe un enjeu environnemental fort et que cela relève de leur responsabilité.

Le changement c'est que lorsqu'une vente interviendra... un jour ou l'autre..., alors dans l'ordre, le département, ou La Cali, ou la Commune seront prioritaires pour acheter ces parcelles.

Il s'agit donc d'un dispositif dont les effets se feront sentir dans les 30 à 50 ans qui viennent, au rythme des ventes successives. Petit à petit c'est la puissance publique qui deviendra propriétaire de ces espaces et qui en assurera la gestion qu'ils méritent : élevage extensif, protection du milieu, agriculture biologique, bande de protection large...

Il s'agit d'une action forte en faveur de la préservation de l'environnement. Si l'on considère que la protection des espèces menacées et des zones humides relève de l'intérêt général il est normal que la maîtrise foncière passe par la collectivité.



## Du côté du moulin...

Avez-vous remarqué ? Tous les vendredis matin, il y a un bus de garé sur le parking du moulin... Il s'agit d'un bus de croisiéristes américains de la compagnie Uniworld ! Depuis cette saison 2022, le moulin de Porchères se met donc à la mode américaine. Nos invités d'outre-Atlantique participent à un atelier pour apprendre à faire le pain, ils visitent le moulin et font le plein de souvenirs !

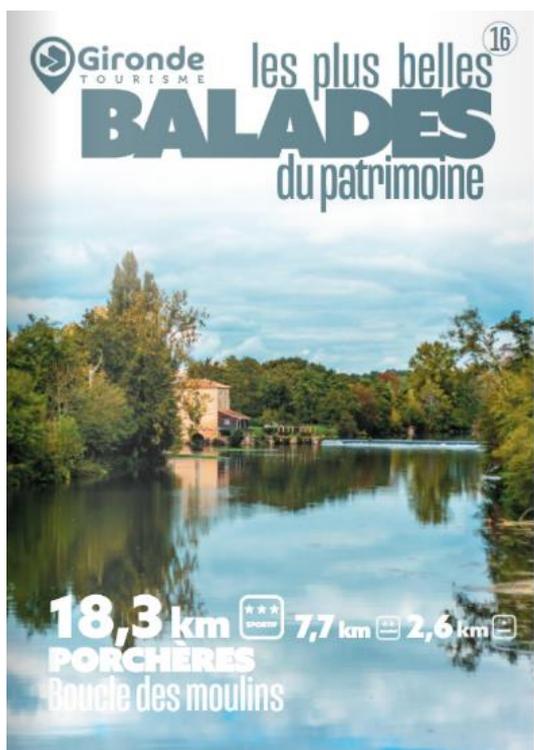
Le site du moulin, « so frenchy ! » correspond parfaitement aux attentes de cette clientèle. Dorénavant on vient de l'autre bout de la planète pour voir le moulin de Porchères !

Devenu un site touristique réputé le moulin de Porchères devrait accueillir environ 10 000 visiteurs durant la saison 2022.

Visite du moulin, atelier « Fabrique ton pain », waterbike, bateau barbecue, boutique locale, restaurant-guinguette, parcours Terra aventura, randonnée...

N'hésitez pas à passer au moulin ou à la mairie pour récupérer gratuitement le livret de randonnée édité spécialement par le service tourisme du département de la Gironde. Il nous classe parmi les « plus belles balades du patrimoine de Gironde !

La véritable nouveauté 2022 c'est évidemment les 4 bateaux barbecue dont la mise en exploitation vient de démarrer en ce début mai. Une activité unique en Aquitaine. Cette activité n'est possible que grâce au partenariat à 3 entre l'Office de tourisme de la Cali qui porte l'investissement, l'association Vivons avec le moulin de Porchères qui assure l'exploitation de cette activité sur la rivière et le restaurant la Guinguette du moulin qui assure la restauration.



# PORCHÈRES

**VENDREDI 27 MAI**

• 18h30  
**Marché gourmand**  
Venez composer  
votre repas  
auprès des divers producteurs.

Soirée animée par le groupe  
**DAVID'CO**

**Du 26 au 29 mai**

**2022**

# Fête locale

organisée par le **Comité des Fêtes**

**SAMEDI 28 MAI**

• 13h30 Inscriptions  
**Concours de pétanque**  
sur le terrain derrière l'école.

10€ la doublette - Divers lots  
Début du concours à 14h30.

• 14h30 :  
**Randonnée**

Rendez-vous Salle des Fêtes.  
Goûter sur le retour offert.

• 19h30 :  
**Soirée grillade**

12€ Plateau repas (entrée, grillade et dessert).  
Sur réservation au 06 82 89 34 15

Soirée animée par **Kevin Rouzier**

• 22h30 Salle des Fêtes  
**Distribution de flambeaux**

pour les enfants puis départ  
pour le feu d'artifice avec la **BANDAS**

• 23h00 :  
**Feu d'artifice  
sonorisé**

Suivi d'un **bal**  
pour tous.

**DIMANCHE 29 MAI**

• 14h30 Salle des Fêtes  
Spectacle de clowns avec  
**Les Reffan'os**

**GRATUIT POUR TOUS**

Goûter offert après le show.

**Durant ces 4 jours  
Attractions foraines pour tous**

Commune  
de **Porchères**

Comité des fêtes  
de **Porchères**

21-22 mai	Jeudi 26 mai 11 h	26-27-28-29 mai	Dimanche 12 et 19 juin
<b>Journées européennes des Moulins</b>	<b>Vœux de printemps</b>	<b>Fête locale</b>	<b>Elections législatives</b>
<b>Moulin de Porchères</b>	<b>Mairie</b>	<b>Comité des fêtes</b>	<b>Mairie</b>
			
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>Vendredi 24 juin</b>	<b>Dimanche 26 juin</b>	<b>Samedi 2 juillet</b>
<b>Fête de la musique</b>	<b>Feux de la Saint-Jean</b>	<b>Vide grenier</b>	<b>Journée citoyenne</b>
<b>Château de Chollet</b>	<b>Anim'Ton Bourg</b>	<b>Comité des fêtes</b>	<b>mairie</b>
			
<b>Dimanche 3 juillet</b>	<b>16-17 juillet</b>	<b>Vendredi 22 juillet</b>	
<b>Littérature en jardin</b>	<b>Grande fête agricole</b>	<b>Spectacle pyrotechnique</b>	
<b>Moulin de Porchères</b>	<b>Anim'Ton Bourg</b>	<b>Moulin de Porchères</b>	
			

## Horaires d'ouverture

**Lundi** 14 h - 18 h  
**Mardi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Mercredi** 9 h - 12 h 30  
**Jeudi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Vendredi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Samedi** matin, sur rendez-vous.



**Mairie de Porchères**  
 37 Place Paul et Pierre Barrau  
 33660 PORCHERES  
 Tel : 05.57.49.61.52  
[mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)  
<http://www.porcheres.fr>  
 Facebook #mairiedeporcheres